

CONCOURS « COMMENT MANCHU-TU? »

Règlement officiel

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. Organisateur

Le concours « **Comment Manchu-tu?** » (le « Concours ») est organisé par **MTY Franchising Inc.**, au nom de **ManchuWOK** (l'« Organisateur »).

2. Période du concours

Le Concours débute le **1er juillet 2026 à 0 h 00 min 01 s (HE)** et se termine le **31 août 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)** (la « Période du concours »).

3. Admissibilité

Le Concours est ouvert aux résidents légaux du Canada qui :

- sont âgés d'au moins dix-huit (18) ans ou ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence;
- acceptent de se conformer au présent règlement officiel.

Les employés, dirigeants, administrateurs, franchisés, agences de publicité, agences de promotion ainsi que les membres de leur famille immédiate ou les personnes domiciliées à la même adresse ne sont pas admissibles.

Nul là où la loi l'interdit.

4. Comment participer

Pendant la Période du concours, les personnes admissibles peuvent participer de l'une des façons suivantes :

Option 1 – Participation sur le site Web

Visitez www.manchuwok.com/howdoyoumanchu et :

- remplissez le formulaire de participation;



- téléversez une photo de votre repas ou de votre combinaison ManchuWOK préférée;
- ajoutez un titre ou une courte description (facultatif).

Option 2 – Participation sur Instagram

Publiez une photo de votre repas ManchuWOK préféré sur Instagram et :

- identifiez **@ManchuWOK_**;
- utilisez le mot-clic **#HowIManchu**.

Votre compte Instagram doit être public au moment de votre participation afin que votre publication puisse être consultée.

Limite d'une (1) participation par personne et par jour, toutes méthodes de participation confondues.

5. Exigences relatives au contenu

Les photos soumises doivent :

- être originales et avoir été créées par le participant;
- ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou à tout autre droit d'un tiers;
- ne contenir aucun contenu offensant, diffamatoire, obscène, discriminatoire ou illégal;
- ne contenir aucun matériel protégé par le droit d'auteur appartenant à un tiers;
- ne représenter aucune personne sans son consentement.

L'Organisateur se réserve le droit de retirer ou de disqualifier toute participation qui ne respecte pas ces exigences.

6. Vote

Les participations admissibles pourront être affichées sur le site Web du Concours.

Le public pourra voter pour sa participation préférée.

Les participants peuvent encourager d'autres personnes à voter; toutefois, les pratiques suivantes sont strictement interdites :

- le vote automatisé;
- l'achat de votes;
- l'utilisation de robots (« bots »);
- les faux comptes;
- les échanges de votes;
- toute autre tentative visant à manipuler le processus de vote.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler tout vote jugé suspect ou de disqualifier tout participant ayant recours à des pratiques frauduleuses.

Limite d'un (1) vote par personne et par jour.

7. Prix

Un (1) grand prix sera attribué :

- une (1) carte-cadeau ManchuWOK d'une valeur de **500 \$ CA.**

Valeur approximative du prix (« VAP ») : **500 \$ CA.**

Le prix doit être accepté tel quel. Il est non transférable, non remboursable et ne peut être échangé contre de l'argent, sauf à la seule discrétion de l'Organisateur.

8. Sélection du gagnant

À la fin du Concours :

- la participation admissible ayant obtenu le plus grand nombre de votes valides vérifiés sera déclarée gagnante potentielle, sous réserve de vérification.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier la validité des votes avant de confirmer le gagnant.

9. Question d'habileté mathématique

Avant d'être déclaré gagnant officiel, le participant sélectionné devra répondre correctement, sans aide, à une question réglementaire d'habileté mathématique dans le délai prescrit, conformément aux lois canadiennes.

10. Avis au gagnant

Le gagnant potentiel sera contacté par courriel, téléphone, message direct ou à l'aide des coordonnées fournies dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la fin du Concours.

Si le gagnant potentiel :

- ne peut être joint;
- ne répond pas dans un délai de sept (7) jours;
- répond incorrectement à la question d'habileté mathématique;
- ou est autrement inadmissible,

l'Organisateur pourra sélectionner un autre gagnant.

11. Licence d'utilisation

En participant au Concours, chaque participant accorde à l'Organisateur une licence mondiale, gratuite, perpétuelle et non exclusive lui permettant :

- d'utiliser;
- de reproduire;
- de publier;
- d'afficher;
- de modifier;
- de distribuer

la photo soumise, le nom d'utilisateur, le prénom, la ville de résidence ainsi que toute légende ou description, à des fins promotionnelles, publicitaires, numériques, sur les médias sociaux ou sur le site Web, sans autre compensation.

Les participants demeurent propriétaires de leurs photos.

12. Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis serviront uniquement à l'administration du Concours et seront traités conformément à la Politique de confidentialité de l'Organisateur, accessible à l'adresse suivante :

<https://manchuwok.com/privacy-policy>

13. Décharge de responsabilité

En participant au Concours, les participants dégagent de toute responsabilité l'Organisateur, MTY Group, ses franchisés, Instagram, Meta Platforms Inc., ainsi que leurs sociétés affiliées, agences de publicité et de promotion, relativement à toute réclamation découlant de leur participation au Concours ou de l'acceptation du prix.

14. Avis concernant Instagram

Le présent Concours n'est en aucun cas commandité, approuvé, administré par Instagram ou Meta Platforms Inc., ni associé à ceux-ci.

Les participants reconnaissent fournir leurs renseignements à l'Organisateur et non à Instagram.

15. Conditions générales

L'Organisateur se réserve le droit :

- d'annuler, de suspendre ou de modifier le Concours si une fraude, une défaillance technique ou toute autre circonstance compromet l'intégrité du Concours;
- de disqualifier tout participant qui altère le processus de participation ou de vote;
- de vérifier l'identité et l'admissibilité des participants;
- de retirer toute participation non conforme au présent règlement.

Les décisions de l'Organisateur sont finales et sans appel pour toute question relative au Concours.

16. Limitation de responsabilité

L'Organisateur n'est pas responsable :

- des participations perdues, retardées, incomplètes ou mal acheminées;
- des défaillances techniques;
- des interruptions d'Internet;
- des pannes du site Web;
- des interventions non autorisées;
- ni de toute erreur humaine ou technique pouvant nuire au déroulement du Concours.

17. Loi applicable

Le présent Concours est régi par les lois du Canada ainsi que par les lois applicables de la province de l'Ontario, sans égard aux règles relatives aux conflits de lois.